

Communauté d'Afrique de l'Est – Burundi Par le SER de Nairobi



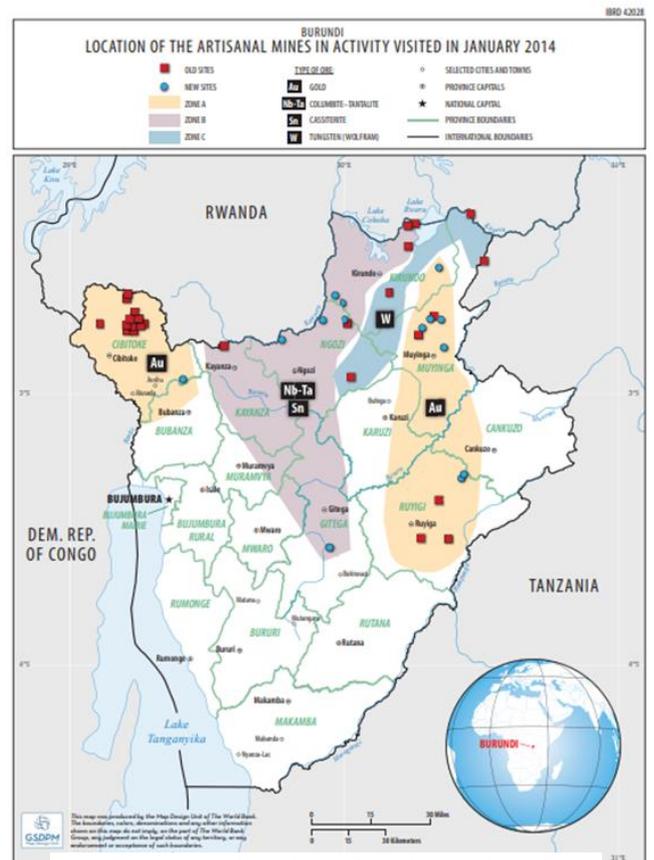
Un potentiel minier important, à l'exploitation encore essentiellement artisanale mais qui tente de s'industrialiser

Pour un pays parmi les plus pauvres du monde, avec très peu de volumes d'exportations, l'exploitation minière, représentait environ 10% des exportations annuelles en 2022⁵. Le Burundi dispose de ressources minières importantes, dont l'or, les terres rares (déjà exploitées à petite échelle), et surtout le nickel, avec des réserves estimées à 6 % des réserves mondiales. Bien que le gisement de Nickel de Musongati soit le plus prometteur, le Burundi peine à en concrétiser la mise en exploitation, avec de nombreux projets d'accords restés sans suite. Depuis 2013, le gouvernement tente, par des réformes réglementaires, d'industrialiser le secteur et attirer des investisseurs, mais la suspension des activités minières en 2021 pour renégocier les contrats a eu des répercussions négatives. Des contraintes structurelles telles que l'enclavement et l'accès limité à l'énergie freinent par ailleurs significativement le développement du secteur.

Un producteur de minerais marginal à l'échelle mondiale, malgré des ressources variées

Le Burundi possède des ressources en or, étain, tantale, tungstène (3Ts), nickel, terres rares et vanadium. En 2021, les exportations de minerais représentaient 7,6 MUSD (principalement or et les 3Ts), soit environ 10% des exportations totales du pays.⁶ Les principales zones minières se trouvent dans le nord et l'est du pays, avec notamment des sites de cassitérite à Gitega (World Bank). En 2022, le pays a extrait :⁷ 80 tonnes d'étain (19e sur 22 producteurs mondiaux), en baisse de 34 % depuis 2018; 100 tonnes de tungstène (14e sur 17 producteurs mondiaux), en baisse de 8 % depuis 2018; 5 tonnes de tantale (12e sur 14 producteurs mondiaux) et 3 tonnes de niobium (10e sur 10 producteurs mondiaux), toutes deux en baisse de 40 % depuis 2018. La production d'or, principalement dans les provinces de Cibitoke, Muyinga, Kayanza et Kirundo, a augmenté de 53% pour atteindre 914 kg en 2022, plaçant le Burundi au 76e rang des 100 producteurs mondiaux. Des terres rares n'ont plus été extraites en 2022, marquant une baisse de 100% depuis 2018.

Au Burundi, l'exploitation minière est principalement artisanale, avec environ 34 000 travailleurs concentrés dans le nord.⁸ Le secteur aurifère emploie entre 14 000 et 27 000 personnes, dont 6 000 à 7 000 dans la production d'or, qui reste largement informelle avec un commerce illégal qui serait persistant avec l'est de la République Démocratique du Congo, malgré l'instauration d'un code minier en 2013. Les tentatives de formalisation en coopératives seraient souvent contournées, et, selon la Banque Mondiale, seules 37 des 82 sites miniers identifiés en 2016 disposaient d'autorisations d'exploitation.⁹



Cartographie des principales mines artisanales actives en janvier 2014, [Banque mondiale \(2016\)](#)

⁵ Le secteur minier pourrait changer la donne, c'est du moins l'espoir des autorités.

Data de TradeMap, 2024 (référence code 26, principalement étain, tungstène, niobium, tantale et vanadium).

⁶ TradeMap, 2024 (référence code 26, principalement étain, tungstène, niobium, tantale et vanadium).

⁷ [World Mining Data 2024 \(world-mining-data.info\)](#)

⁸ [Le potentiel minier de l'Afrique : Panorama, enjeux et défis | AFD - Agence Française de Développement](#), 2024, p 185

⁹ [World Bank Document, 2016](#)

Avec la fin de la guerre civile et la modernisation à l'œuvre du code minier de 2013, le secteur minier s'est cependant progressivement industrialisé, avec l'arrivée de multinationales. En juin 2019, cinq entreprises ont été agréées pour de la prospection géologique et minière¹⁰ : *Ntega Holding*, pour le coltan (Runyankezi) ; *Tanganyika Gold* (Mabayi) et *African Mining*, (Muhwazi) pour l'or ; *RainBow*, pour les minerais de terres rares (Gakara) ; et CVMR, pour le nickel et le vanadium (Nyabikere, Waga et Mukanda). **Cinq accords ont été signés pour l'exploitation minière industrielle** avec *Comptoirs miniers des exploitations minières du Burundi* (COMEBU) pour le Coltan et la cassitérite, *Burundi Musongati Mining* (BMM-SM, 85 % BMM International filiale de la société de droit sud-africain KERMAS, 15 % État burundais) pour le nickel à Musongati, *Tanganyika Mining Burundi* (85% *Tanganyika Gold S.A.*, investisseurs russes et 15 % Etat burundais) pour l'or à Mabayi, *Rainbow Mining Burundi*, une entreprise enregistrée à Guernesey, via une filiale détenue à 10 % par l'Etat burundais exploite les terres rares de Gakara, et *African Mining Burundi* (85 % par l'entreprise anglaise *African Mining Ltd* et 15 % Etat burundais) exploite l'or à Muyinga.

Le Burundi mise sur le nickel pour son développement économique, avec des réserves estimées à 6 % des réserves mondiales, notamment à Musongati (150 Mt)¹¹ découvert en 1975 grâce à un partenariat avec le PNUD, ainsi qu'à Nyabikere (46 MT) et Waga (35 Mt). Cependant, le **Burundi peine à concrétiser cette exploitation minière**, avec plusieurs projets et signatures de protocoles d'accord restés sans suites depuis plusieurs décennies. Le dernier accord, conclu en mars 2022 avec *East African Region Project Group* (EAR), prévoyait le versement *upfront* de royalties, de l'ordre de 1,5 Md USD sur 3 ans, une pratique non-usuelle, d'autant que la société concernée n'avait aucun antécédent d'exploitation minière. Cet accord n'a pas abouti, et le Burundi est de nouveau en recherche de partenaires privés.

Le code et le règlement minier du pays se sont révélés insuffisants pour maximiser les recettes, et leur révision n'a pas eu les effets escomptés

En 2013, le Burundi s'est doté d'un code minier, complété en 2015 par un règlement précisant son application. Le code minier actuel prévoit des permis d'exploitation de 25 ans, exige une co-entreprise entre l'État et la société minière, avec une participation de l'État d'au moins 10 % du capital, 30 % des voix au conseil d'administration, et des postes clés.¹²

En juillet 2021, le gouvernement burundais a cependant suspendu les activités des sociétés minières, dont *Rainbow Mining Burundi*, *Tanganyika Mining*, *African Mining Limited* et *Ntega Mining Burundi*, pour renégocier les contrats jugés désavantageux pour le pays,¹³ sans pour autant retirer les licences d'exploitation. Seule la société COMEBU a poursuivi ses opérations selon les termes initiaux. Les coopératives minières ont été autorisées à reprendre leurs activités aurifères sous la nouvelle réglementation de l'ordonnance du 22 juin 2022, qui exige qu'elles rétrocèdent 30 % de leur production à l'État avant toute vente et communiquent la production d'or à l'*Office burundais des mines et carrières* (OBM) pour assurer que celle-ci soit acheminée à la *Banque de la République du Burundi* (BRB), seul comptoir d'or agréé. Cependant, les négociations concernant les conventions pour l'exploitation industrielle seraient toujours en cours.¹⁴ **La suspension des activités minières n'est pas sans conséquence sur l'économie du Burundi**, faisant chuter les recettes d'exportation de l'or, premier produit exporté jusqu'en 2020, de 45,9 MUSD en 2020 à une valeur nulle en 2021.¹⁵

Par ailleurs, bien que le gouvernement burundais se soit engagé dès 2006 à réformer la gouvernance minière en signant des accords internationaux¹⁶ et en soutenant l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), ces réformes ont été abandonnées en 2015 et un cadre réglementaire jugé insuffisant a entraîné des conflits entre le secteur artisanal et l'industrie minière émergente, notamment en raison de la faible indemnisation des mineurs artisanaux par les compagnies minières.

¹⁰ [COMMENTARY: Burundi loses billions of dollars in mining business amid COVID-19 pandemic – East African Tax and Governance Network \(eataxgovernance.net\)](https://eataxgovernance.net)

¹¹ Avec la teneur en métal estimé à 1,6 % et le prix actuel de la tonne de nickel (21000 USD), les ressources représenteraient près de 50 Mds USD.

¹² [Le potentiel minier de l'Afrique : Panorama, enjeux et défis | AFD - Agence Française de Développement](#), 2024, p 198

¹³ 4. HABARUGIRA B., « Suspension des activités des sociétés minières : "L'État n'en tirait pas profit" », *Burundi Eco*, 30 juillet 2021 (<https://burundi-eco.com/suspension-activitessocietes-minières-etat-nen-tirait-pas-profit/> ; consulté le 5 décembre 2022)

¹⁴ [Le potentiel minier de l'Afrique : Panorama, enjeux et défis | AFD - Agence Française de Développement](#), 2024, p 198

¹⁵ Ibid

¹⁶ Protocole contre l'exploitation illégale des ressources de la Conférence internationale de la région des Grands Lacs (CIRGL)

Le développement de l'industrialisation de l'exploitation minière est contraint par plusieurs obstacles

L'exploitation minière au Burundi reste entravée par des enjeux de gouvernance, l'enclavement géographique et le manque d'énergie disponible. Malgré une révision en cours de la politique minière, le début d'industrialisation apparaît encore largement contrarié, selon les analystes, par l'opacité du secteur, l'échec de la formalisation du secteur artisanal, la contrebande d'or, le manque de coordination des administrations financières et techniques, le manque d'infrastructures, la crise budgétaire, ou encore la corruption. Les premiers investissements ont été critiqués par la société civile et présentent un risque politique et financier élevé,¹⁷ notamment en raison de l'éviction des mineurs artisanaux et du faible niveau d'indemnisation par les compagnies minières. Aussi, selon une étude de l'IFRI de 2019, les sociétés minières impliquées au Burundi ne seraient pas des leaders du secteur, certaines manquant de garanties en compétences techniques et en capacités financières. **À ce jour, aucune grande entreprise minière internationale n'a fait d'offre sérieuse pour l'exploitation du Nickel**, et les discussions passées semblaient davantage impliquer des sociétés cherchant à spéculer sur les licences minières.

Par ailleurs, l'évacuation des minerais, notamment du nickel, est compliquée par l'éloignement des ports tanzaniens situés à plus de 1000 km, nécessitant des infrastructures coûteuses. Le projet SGR Tanzanie-Burundi vise à répondre à ce besoin, avec une première phase jusqu'à Gitega (avec une station à Musongati, où se trouve le gisement de nickel), dont le coût estimé à 700 MUSD, mais est loin d'être entièrement financé à ce jour malgré un soutien partiel de la BAD.

De plus, l'exploitation du nickel de Musongati requerrait jusqu'à 300 MW d'électricité (pour 1 million de tonnes de minerais traité par an), soit plus de trois fois la capacité installée actuelle du Burundi, et les investissements nécessaires pour construire des centrales hydroélectriques et des lignes de transmission représentent un obstacle majeur. Ces défis limitent la compétitivité des ressources burundaises, bien que la demande croissante liée à la transition énergétique pourrait potentiellement améliorer la situation à long terme.¹⁸

¹⁷ Vircoulon, T, 2019. *Mutation du secteur minier au Burundi. Du développement à la captation.*

¹⁸ Le nickel est largement utilisé dans les batteries, une multiplication par 4 de la demande peut être projetée.